

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 274**

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP – 223) ET AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COMPÉTENCES MUNICIPALES NUMÉRO 236***

**ATTENDU QUE** la Municipalité a exprimé son intention de réviser son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme le 7 août 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se doter d'un inventaire des poules sur son territoire dans un contexte de sécurité publique lors d'évènement de grippe aviaire;

**ATTENDU QUE** la gestion des poules se trouve dans le règlement sur les nuisances, mais il serait plus approprié de mettre ces normes dans le règlement de Zonage;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Maureen Bédard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller XXX, appuyé par le conseiller XXX et résolu à l'unanimité qu'il soit, par le présent Règlement, décrété et statué comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 8.1 du chapitre 8 du Règlement complémentaire sur les nuisances no 236 est supprimé du règlement.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 8<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2024.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Avis de motion : 3 juin 2024*

*Adoption du projet de règlement : 3 juin 2024*

*Adoption du règlement : 8 juillet 2024*

*Avis de promulgation : 9 juillet 2024*